

Plaidoyer après divorce

Par **experiment**, le 22/01/2009 à 14:11

Bonjour,

J'aimerais avoir une petite information: la mère de mon copain est actuellement en procédure de divorce (depuis juillet 2007) et un plaidoyer a lieu le 30 Mars auquel elle ne doit pas assister.

Pourriez-vous me dire en quoi consiste ce plaidoyer ?

Merci.

Par **Murphys**, le 22/01/2009 à 15:51

Bonjour,

Le plaidoyer est le moment où les avocats font leurs plaidoirie, c'est à dire donnent oralement leurs conclusions .

Par **experiment**, le 29/01/2009 à 09:27

Merci pour cette réponse.

Par **Camille**, le 30/01/2009 à 14:24

Bonjour,

Pourquoi votre titre est-il "Plaidoyer [u:5yzn7io7]après[/u:5yzn7io7] divorce" ?